

Duplicate

GREFFER

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE LAVAL

R E C E P T S S E D E D E P O T

B.P. 9415 (9 Place de la Tremoille)

53004 LAVAL CEDEX

TEL: 02 43 59 70 80

CONSULTATION MINITEL: 08 36 29 22 22

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
22 RUE PIERRE MARTINET

53200 CHATEAU GONTIER

V/REF :

N/REF : 87 B 113 / A-621

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 17/05/99, SOUS LE NUMERO A-621,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/03/99

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MODIFICATION DE(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

... CONCERNANT LA SOCIETE

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SOCIETE ANONYME

22 RUE PIERRE MARTINET

53200 CHATEAU GONTIER

R.C.S LAVAL B 341 228 427 (87 B 113)

LE GREFFIER

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société anonyme au capital de 532.000 Francs
Siège social : 22, rue Pierre Martinet - 53200 Château-Gontier
RCS LAVAL B 341 228 427

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le mardi 30 Mars à 18 heures,
les actionnaires du CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES se sont réunis au siège social
en assemblée générale ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite en date du
11 Mars 1999.

Une feuille de présence a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les
représentants et les mandataires des actionnaires absents.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Jean ANGOT, président du conseil d'administration, préside la séance.

Messieurs Jean-Pierre JANVRIN et Jean-Claude AMBROISE sont appelés comme
scrutateurs.

Madame Brigitte ARTHUIS est désignée comme secrétaire de séance.

Le président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1998 et quitus de leur gestion aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Ratification de la nomination, en qualité de nouveaux administrateurs, de Messieurs Jean-Claude AMBROISE et Gilles MORIN,

bm

- Nomination, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, de la société CIFRALEX, représentée par Monsieur Philippe GABORIEAU et renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre VEILLEPEAU en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration, puis ouvre la discussion.

Le commissaire aux comptes donne ensuite lecture de ses rapports.

Lorsque plus personne ne demande la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1998, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les conventions réglementées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- . distribution de dividendes à hauteur de 212.800 francs, soit 40 francs par action,
- . affectation du solde, soit 259.923,37 francs, en réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve la nomination, en qualité de nouveaux administrateurs, et en remplacement de Madame Françoise COSSON démissionnaire, de :

- Monsieur Gilles MORIN, demeurant route de Mirwault - 53200 Château-Gontier,
- Monsieur Jean-Claude AMBROISE, demeurant 6, rue Marcel Pagnol - 53940 Saint-Berthevin.

Pour une durée de deux années, afin d'être renouvelables en même temps que les autres administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Messieurs Gilles MORIN et Jean-Claude AMBROISE, déclarent accepter ,chacun en ce qui le concerne, le mandat d'administrateur qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont pas titulaires de plus de huit mandats d'administrateurs et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

CINQUIEME RESOLUTION :

Les mandats de Monsieur Philippe GABORIEAU , commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre VEILLEPEAU, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide :

. de nommer la société CIFRALEX, 92, avenue Robert Buron 53000 LAVAL, représentée par Monsieur Philippe GABORIEAU, comme commissaire aux comptes titulaire,

. et de renouveler Monsieur Jean-Pierre VEILLEPEAU comme commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée délègue enfin tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le président

Les scrutateurs

La secrétaire

Certifié conforme
Stan H. [Signature]